



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT
ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

(Projet de Règlement R-2018-080-2)

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 novembre 2018, le projet de Règlement R-2018-080-2 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2012-080 édictant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins d'interdire certains employés d'occuper certains postes après la fin de leurs fonctions à la Ville** » a été présenté et un avis de motion a été donné à l'effet de proposer l'adoption dudit règlement à la séance qui se tiendra le 11 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux.
2. Ledit projet de règlement a pour but d'interdire certains employés d'occuper certains postes après la fin de leurs fonctions à la Ville.
3. Conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, l'adoption du Règlement R-2018-080-2 a été précédée d'une consultation des employés sur celui-ci.
4. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 novembre 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière